

RegulaE.Fr – Conclusions de l'atelier des 2 et 3 juillet 2019 à Cotonou

L'atelier de travail estival de RegulaE.Fr a été accueilli à Cotonou par l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) du Bénin les 2 et 3 juillet 2019. Les représentants de 16 autorités de régulation membres du réseau étaient présents, venant d'Afrique de l'Ouest, d'Europe, des Caraïbes et de l'Océan Indien. L'atelier portait sur les énergies renouvelables et s'est décliné en sept sessions sur deux jours de réunion.

La délégation française était composée de Mme Catherine EDWIGE, Membre du Collège, de M. Michaël MASTIER, Directeur des affaires européennes, internationales et de la coopération, et de Mme Rébecca RADEREAU, Chargée de mission à la Direction des affaires européennes, internationales et de la coopération.

L'événement a été ouvert par M. Claude Gbedonugbo GBAGUIDI, Président de l'ARE (Bénin), et M. Ibrahima SARR, Président de la CRSE (Sénégal) et Président de RegulaE.Fr, qui ont salué ensemble la mobilisation des membres du réseau et le soutien de la Commission européenne. Après avoir accueilli les participants du *kwabo* local, M. GBAGUIDI a rappelé le rôle clé des énergies renouvelables qui se trouvent au croisement des préoccupations actuelles de l'Afrique – l'énergie, l'environnement et le développement – et sont désormais devenues un enjeu de politique publique. Le cadre réglementaire propice à l'électrification hors réseau par les énergies renouvelables est en cours d'adoption au Bénin, et le régulateur travaille à installer une concurrence effective et loyale en vue du développement de l'investissement privé. M. SARR a confirmé l'importance du potentiel africain en matière d'énergies renouvelables et a invité les membres du réseau à partager leurs expériences réussies de plus en plus nombreuses.

M. Dona Jean-Claude HOUSSOU, Ministre de l'Énergie du Bénin, s'est ensuite exprimé sur l'importance de la mise en valeur des ressources inexploitées de l'Afrique pour mettre l'électricité à disposition de sa population, autant pour son confort que pour le développement socio-économique du continent dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Il a rappelé que l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement et la baisse du coût de fourniture seraient permises par deux éléments complémentaires : la mise en place de stratégies nationales en faveur d'une meilleure couverture électrique, et le renforcement du marché régional de l'électricité de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) destiné à interconnecter quatorze pays de la sous-région. Le Bénin a désormais choisi de placer les énergies renouvelables au cœur de la démarche d'amélioration énergétique et de donner au régulateur les moyens d'accompagner ce mouvement : un décret très attendu a dans ce cadre été signé pour permettre le recouvrement de redevances des opérateurs par l'ARE afin d'alimenter son budget et garantir ainsi son indépendance.

L'atelier de travail des 2 et 3 juillet à Cotonou

Session 1 : Présentation des enjeux énergétiques et réglementaires du Bénin

M. Polycarpe BASILE-GBEDJI, expert électricien à l'ARE (Bénin) a introduit la session en dressant un état des lieux du mix énergétique et électrique béninois. D'après les chiffres de 2017, les sources d'énergie primaire utilisées dans la production d'énergie au Bénin sont principalement la biomasse (54%) et le pétrole (43%), et dans une moindre mesure le gaz naturel et l'hydraulique (3%). Le Bénin importe 80% de son électricité du Ghana et du Nigeria alors qu'un réel potentiel reste inexploité dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier dans le solaire photovoltaïque. D'ici 2021 le gouvernement a projeté de faire construire des centrales solaires d'une capacité cumulée de 95 MWC, et un projet de loi prévoit la mise en place de mesures de soutien aux énergies renouvelables afin d'atteindre 20% d'énergie solaire dans le mix national à l'horizon 2022.

M. Fortuné SOUDE, Directeur de la production, des mouvements d'énergie et des énergies renouvelables à l'ARE (Bénin) a ensuite présenté le réseau électrique béninois. Le secteur de l'électricité au Bénin est régi par l'accord international portant code bénino-togolais de l'électricité (CBTE) signé entre le Bénin et le Togo en 1968, revu en 2004, créant un territoire électrique unique aux deux pays, et la loi de 2007 portant code de l'électricité au Bénin. La Communauté Électrique du Bénin (CEB) dispose du monopole de la production, du transport et des importations/exportations de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire des deux États. La fonction de distribution est assurée par deux sociétés de distribution nationales, celle du Bénin étant la Société béninoise d'énergie électrique

(SBEE). Le réseau est constitué du réseau de transport HTB (63kV) qui représente 136km ; du réseau de distribution HTA (33 kV, 20kV et 15kV) d'une longueur de 5732km ; et du réseau de distribution BT (410V et 230V) de 6512km.

M. Oumar DIAW, Chef de la division Opérations du marché au sein de l'EEEOA (Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain / WAPP), a détaillé les trois phases du développement du marché régional d'électricité de la CEDEAO : harmonisation des contrats bilatéraux ; interconnexions et marché journalier ; centre de dispatching centralisé et optimisation des échanges. En 2018, l'énergie totale produite par l'EEEOA était d'environ 67 000 GWh, dont 88% étaient assurés par la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria. Les échanges représentent 8% de cette production et sont en forte augmentation.

M. Polycarpe BASILE-GBEDJI, expert electricien à l'ARE (Bénin), est ensuite revenu sur les missions et attributions du régulateur béninois et les évolutions du nouveau projet de loi portant code de l'électricité au Bénin : le nouveau code prévoit le renforcement des compétences du régulateur et la promotion des énergies renouvelables afin d'améliorer le taux d'indépendance énergétique du pays. Le gouvernement a également signé en juin 2019 le décret permettant au régulateur de recouvrer une redevance auprès des opérateurs nationaux conditionnant son autonomie financière.

Enfin, M. Mansour DAHOUEONON, du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (ECREEE), a conclu la session par une vue d'ensemble du potentiel régional en matière d'énergies renouvelables, principalement solaire, mais aussi éolien et hydraulique. La CEDEAO vise 35% d'énergies renouvelables en 2020 et 48% en 2030. Des projets sont en cours au Mali, au Burkina Faso, en Gambie, en Côte d'Ivoire et au Niger. Un « Couloir de l'énergie propre de l'Afrique de l'Ouest » a également été lancé en 2017 par l'ECREEE afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables à grande échelle dans la région. La GIZ allemande et l'Union européenne y apportent leur soutien.

Beaucoup d'espoir reposent sur l'établissement du marché régional de la CEDEAO en matière d'optimisation des échanges d'électricité et de diversification du mix électrique des pays de la sous-région. Les échanges qui ont suivi avec l'auditoire ont porté principalement sur le rôle de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) qui gère les échanges transfrontaliers d'électricité en Afrique de l'Ouest dans le cadre du marché commun en construction. La difficulté principale rencontrée par les pays de la zone étant de rendre effectif l'accès des tiers au réseau, l'ARREC réfléchit à une nouvelle directive afin que tous les acteurs aient la même compréhension du concept et se l'approprient avant d'établir de potentielles contraintes.

Intersession – M. Nirina LETSARA, Statisticien en chef de l'énergie à la Banque Africaine de Développement (BAD) a présenté aux membres de RegulaE.Fr la deuxième édition de l'Indice de Réglementation de l'Electricité (ERI) en Afrique, mis au point en 2018 par la BAD. L'indice réalise une évaluation de l'environnement réglementaire et de la performance de la régulation dans 15 pays africains, au regard des meilleures pratiques internationales. L'objectif est d'identifier les lacunes réglementaires et de proposer des recommandations aux régulateurs. Les trois dimensions évaluées sont la gouvernance réglementaire (le cadre légal), la substance réglementaire (les décisions) et l'effet réglementaire (l'impact des décisions). L'intervention prioritaire à court terme révélée par les indicateurs pour la majorité des régulateurs est le renforcement de capacités en matière d'établissement des tarifs et de réglementation de la qualité de service. La BAD souhaite étendre son analyse à toute l'Afrique (54 pays) d'ici 2021.

Session 2 : Pourquoi encourager les énergies renouvelables ?

La session s'est ouverte sur la présentation de M. Ibrahima THIAM, Consultant international et expert en énergie et régulation, qui a dressé un panorama des opportunités que représentent le potentiel solaire illimité, l'hydroélectricité, l'éolien et l'énergie géothermique pour l'électrification du continent africain et la décarbonation de son mix énergétique, composé aujourd'hui à 42% de pétrole contre 1% d'énergies renouvelables. L'engagement politique en faveur des marchés énergétiques régionaux est clé pour permettre à l'Afrique de produire de l'énergie en quantité suffisante, propre et bon marché.

M. Boisemo Naiko SURAJ, Chef de l'administration et des affaires réglementaire de l'URA (Maurice) a ensuite présenté l'intérêt du développement des énergies renouvelables sur l'île Maurice. La production d'électricité de l'île reposant à 80% sur des combustibles fossiles importés et donc à 20% seulement sur les énergies renouvelables locales (bagasse notamment), le gouvernement a fixé un objectif de 35% d'autosuffisance électrique à l'horizon 2025. Les stratégies mises en œuvre reposent notamment sur une efficacité accrue de la production à partir de bagasse, la mise en valeur de l'énergie solaire, et sur la mobilisation des investisseurs privés.

La problématique insulaire a été prolongée par M. Rivoharilala RASOLOJAONA, Secrétaire exécutif de l'ORE (Madagascar), qui a détaillé les objectifs de la Nouvelle Politique de l'Energie 2015-2030 en matière d'énergies

renouvelables. Les axes prioritaires sont l'accès à l'énergie pour tous, une meilleure indépendance énergétique, et la sécurisation de l'environnement des affaires. La politique encourage pour cela une transition vers un mix de production d'électricité utilisant 80% de ressources renouvelables d'ici 2030.

Sur le continent pour finir, Mme Mariama SIDO, Directrice générale de l'Agence Nationale d'Energie Solaire (ANERSOL) au Niger, a mis en évidence le potentiel solaire du pays qui se trouve sur le corridor des pays disposant d'un des meilleurs taux d'ensoleillement du monde (5kWh/m²/j) et qui n'est pourtant électrifié qu'à 12%. L'ANERSOL saisit l'opportunité de la baisse du coût des technologies des énergies renouvelables pour développer des projets solaires notamment dans les zones rurales et péri-urbaines du Niger.

Les présentations et les échanges consécutifs ont clairement fait apparaître les énergies renouvelables comme un accélérateur de l'accès à l'énergie en Afrique, à condition toutefois que l'ensemble des acteurs du secteur, pouvoirs publics, régulateurs, opérateurs, investisseurs, institutions régionales, travaillent de concert à la mise en valeur de ces technologies. Une planification reste toutefois nécessaire, en particulier sur les îles, pour qu'un usage équilibré entre les secteurs énergétiques et agricoles soit fait des ressources naturelles, comme la canne à sucre à Maurice.

Session 3 : Coût des énergies renouvelables et identification du potentiel

Les intervenants de la session 3 se sont interrogés sur les coûts des énergies renouvelables afin d'exploiter le potentiel de ces ressources par la technologie la plus économique. M. Amadou Mamadou WATT, expert économiste à la CRSE (Sénégal), a indiqué que le Sénégal bénéficiait d'un des meilleurs potentiels solaires d'Afrique de l'Ouest, complété par un fort potentiel éolien sur la côte Atlantique. Le cadre réglementaire encourage le développement des renouvelables depuis 2012 et l'intégration en 2016 de l'initiative « Scaling Solar » de la Banque Mondiale a permis au Sénégal de produire de l'énergie solaire au prix le plus compétitif d'Afrique de l'Ouest (3,8c€/kWh sur le site de Kahone).

Puis M. Jean-Paul LAUDE, Chef de mission du projet Environnement propice à l'électrification hors-réseau du programme Millenium Challenge Account-BENIN II, et consultant auprès de l'ARE (Bénin), a présenté les perspectives des énergies renouvelables au Bénin. Représentant aujourd'hui 3,4 % du mix, le Bénin a établi une nouvelle politique visant à réduire la dépendance du pays aux importations et à développer les énergies renouvelables afin d'exploiter les potentialités socio-économiques locales. La ressource solaire est la plus porteuse (3,8 à 5,3c€/kWh) et permet l'électrification hors-réseau grâce aux centrales solaires, suivie par la ressource hydroélectrique (6,9 à 8,8c€/kWh) et la biomasse (9,9 à 16,8c€/kWh).

Enfin, M. Bréhima KASSAMBARA, Commissaire électricien à la CREE (Mali), a terminé la session par la situation au Mali dont le mix est composé à 80% de biomasse et de 6% d'énergies renouvelables. Comme le Niger, le Mali bénéficie d'un des meilleurs taux d'ensoleillement du monde (5 à 7kWh/m²/j) et d'un bon potentiel éolien dans le nord du pays. Sur les quatre technologies disponibles au Mali, c'est l'hydroélectricité qui présente le coût du kWh le plus bas (5c€/kWh) puis l'énergie éolienne (9c€/kWh), devant l'énergie solaire (20c€/kWh) et l'énergie thermique (25c€/kWh).

La question du coût des différentes énergies renouvelables a particulièrement intéressé les régulateurs qui en sont au moment du choix de la technologie à privilégier en fonction des territoires. La planification intégrée du développement des énergies renouvelables au Sénégal visant à intégrer toutes les ressources de production dans l'économie d'ici 10 à 20 ans a notamment suscité la curiosité de l'auditoire. M. Jean-Pierre KEDI, Directeur général de l'ARSEL (Cameroun) et modérateur de la session, a conclu par une série de recommandations à ses homologues, insistant surtout sur la nécessité de développer des modèles de développement des énergies renouvelables adaptés aux pays cibles et assurant la complémentarité des ressources dans le mix, de préparer un cadre réglementaire pour les futurs « *prosumers* », et de poursuivre le partage des meilleures pratiques entre pays d'Afrique de l'Ouest.

Intersession – M. Lennart DERIDDER, Chef de l'équipe coopération de la Délégation de l'Union européenne au Bénin, est ensuite intervenu afin d'exposer les différents outils de financement européens dans le secteur de l'énergie durable en Afrique : le Plan d'Investissement Externe, l'*Electrification Financing Initiative*, et les fonds en collaboration avec l'AFD, Proparco, USAID ou la BAD.

Session 4 : Les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables

M. Nirina LETSARA, Statisticien de l'énergie en chef à la Banque Africaine de Développement (BAD), a ouvert la session par un état des lieux des actions de la BAD en faveur des énergies renouvelables. La BAD intervient actuellement dans 44 projets privés (2,6 milliards de dollars) et 119 projets publics (8,4 milliards de dollars) couvrant tous les aspects des énergies renouvelables : production d'énergie renouvelable à grande échelle, hors réseau et mini-réseaux, investissements sous forme de capitaux privés propres ou d'emprunt, aide à la préparation de projet, projets de transports comprenant des interconnexions régionales nécessaires à l'export d'énergies renouvelables. Ces projets sont financés au moyen de plusieurs instruments, dont notamment le Fonds des énergies durables pour l'Afrique (FEDA-SEFA) ou la Facilité d'Inclusion Energétique (FEI).

M. Farid RAHOUAL, Directeur de la division économie et Membre du comité de direction de la CREG (Algérie), a ensuite comparé les deux mécanismes de soutien aux énergies renouvelables mis en place en Algérie depuis 2011 : l'insuccès des tarifs d'achat garantis en vigueur entre 2013 et 2017 a conduit le gouvernement algérien à mettre en œuvre depuis 2017 un appel d'offres national par voie de mise aux enchères par le régulateur.

Puis Mme Amina SEKOU BA BOUBACAR, Chef du département juridique de l'ARSE (Niger) a détaillé les quatre mécanismes de soutien existant au Niger : le Fonds pour la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie électrique (FPERMEE) créé en 2016 et alimenté par des subventions de l'Etat essentiellement ; le Fonds pour l'électrification rurale créé en 2015 alimenté par une taxe spécifique sur l'électricité ; le régime fiscal avantageux des partenariats public-privés qui bénéficient depuis 2018 d'une exonération totale de droits, taxes et impôts ; l'exonération totale des équipements et matériels à énergies renouvelables qui ne sont pas disponibles au Niger.

A la suite de la présentation de ces expériences nationales, les échanges ont porté sur la répartition des compétences entre les différentes institutions en charge de la promotion des énergies renouvelables, notamment au Niger où le gouvernement et l'agence spécifiquement créée à cette fin se partagent le sujet. Plus particulièrement, la question du devenir et du recyclage des équipements et matériels utilisés pour produire les énergies renouvelables arrivés en fin de vie a également été discutée : si la régulation en est encore à ses débuts dans ce domaine, les projets de recyclage sont éligibles à un financement de la BAD.

Session 5 : Autoconsommation versus développement du réseau de transport

La session posait la question de l'arbitrage entre autoconsommation et extension du réseau de transport pour l'électrification des zones isolées. M. Arnaud SOMBO, Sous-directeur chargé du système d'information à l'ANARE-CI (Côte d'Ivoire) a commencé par présenter le projet « Zanzan » d'électrification rurale décentralisée de sept villages dans la région nord-est de la Côte d'Ivoire, grâce à des micro-réseaux de génération d'énergie solaire photovoltaïque. Le projet vient électrifier la région qu'il n'était pas prévu de relier au réseau national avant dix ans. Grâce au financement de l'Union européenne, le tarif moyen de l'électricité produite est de 12,4c€/kWh, ce qui reste supérieur aux tarifs sur le réseau interconnecté.

Puis les enjeux de l'autoproduction solaire au Burkina Faso ont été présentés par Mme Mariam Gui NIKIEMA, Présidente de l'ARSE (Burkina Faso). Côté atouts, la production étant installée au plus proche du consommateur, les flux énergétiques et économiques en amont sont réduits, la disponibilité et la qualité de fourniture s'en trouvent améliorées. L'enjeu principal reste la définition du tarif de rachat de l'excédent de production des auto-producteurs : au Burkina Faso le principe appliqué n'est pas le rachat mais le report du volume de surplus d'un mois sur la facture du mois d'après et l'annulation d'un éventuel surplus en fin d'année.

Enfin, M. Jean-Jacques LIMOGES, Dirigeant fondateur d'Adéquations, a exploré la troisième voie que représentent les mini-réseaux entre l'extension du réseau interconnecté et les systèmes autonomes, pour l'électrification de la population rurale. C'est en fonction des hypothèses de coûts qu'une solution apparaîtra plus avantageuse que les deux autres pour un territoire donné. Le pouvoir d'achat limité de la population pouvant être un frein à l'accès à l'électricité, des mécanismes de régulation (subvention de l'opérateur, péréquation tarifaire) et une planification des investissements doivent être mis en place. De plus, les ressources compétentes nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des mini-réseaux résident souvent chez l'opérateur historique, qui mérite d'être renforcé.

Ainsi, le rôle du régulateur est fondamental pour mener à bien une stratégie d'électrification rurale, au plan tant institutionnel qu'économique, mais il n'est pas le seul. Les discussions ont mis en évidence l'importance également du rôle de l'opérateur historique, qui doit être associé à la construction du mini-réseau pour assurer sa qualité et permettre un raccordement ultérieur fluide au réseau national. La variable politique entre également en jeu car il revient au gouvernement de choisir entre apporter une subvention à l'opérateur ou péréquer les tarifs dans le cas où le tarif fixé par le régulateur est jugé au-dessus d'un niveau raisonnable pour la population.

Intersession – Par l'intermédiaire d'une vidéo, Mme Claire LEGER et M. Lorenzo CASULLO, respectivement analyste politique et conseiller économique auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont présenté les indicateurs sur la réglementation des marchés de produits (*Product Market Regulation*) mis au point par l'OCDE. Appliqués à tous les pays membres de l'OCDE, il est proposé aux régulateurs membres de RegulaE.Fr d'étendre l'utilisation de ces indicateurs à leurs pays et de confier l'analyse des données collectées à l'OCDE afin de réaliser d'un panorama africain comparable à celui réalisé pour les membres de l'OCDE. Les membres de RegulaE.Fr ont accueilli l'initiative en rappelant la nécessité d'assurer la complémentarité avec l'analyse réalisée par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers son nouvel Indice de Réglementation de l'Electricité (ERI).

Session 6 : Gestion de l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau

Pour ouvrir la session, M. Ahmed OUSMAN ABANI, Consultant économiste sénior chez Deloitte Economic Consulting, a identifié les différents stades d'intégration des énergies renouvelables et leurs implications en termes de gestion du réseau : dès que le déploiement est de grande envergure, la stabilité du système devient préoccupante faute d'inertie, et *in fine* ce sont les questions de surcapacité structurelle et de gestion de l'intermittence qui se posent. Pour pallier les fluctuations de charge, des solutions de flexibilité (gaz, charbon) sont essentielles. Ces besoins de flexibilité peuvent être réduits par l'interconnexion des systèmes lissant la production, mais au-delà de 50% d'énergies renouvelables, le stockage et l'effacement deviennent indispensables.

M. Oumar DIAW, Chef de la division Opérations du marché au sein de l'EEEOA (Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain / WAPP), a ensuite présenté les exigences de performances techniques imposées aux centrales solaires et éoliennes ayant vocation à être raccordées au réseau de transport, pour assurer la stabilité du système interconnecté de transport de l'EEEOA / WAPP, et préserver la qualité de l'onde électrique.

Enfin, M. Vincent LEVY, Responsable de service Système électrique de la Réunion chez EDF SEI (France), a évoqué le cas de la Réunion, dont les objectifs de transition énergétique consistent à faire passer la part d'énergies renouvelables d'un tiers du mix aujourd'hui à deux tiers d'ici 2023. Le levier principal est le développement de l'énergie photovoltaïque qui sera accompagné d'une forte adaptation du système électrique pour gérer l'intermittence des énergies renouvelables, leur moindre apport en inertie, et leur plus faible robustesse aux événements pouvant se produire sur un réseau, comme un orage ou un court-circuit.

Suite à ces trois présentations complémentaires, les échanges avec l'auditoire ont porté sur une problématique déjà abordée précédemment et qui intéresse tous les pays africains, celle du coût de la transition énergétique et du passage à un mix majoritairement renouvelable, en particulier dans les îles aux économies souvent fortement carbonées. Sur le continent, les pays déjà engagés dans le développement des renouvelables s'interrogent sur les conséquences de la non prise en compte de certains des critères du WAPP pour assurer la stabilité de la fréquence et de la tension sur le système.

Session 7 : Stockage

La dernière session de travail a conduit les intervenants à s'interroger sur les différents services que le stockage peut apporter dans un système électrique. M. François LEVEQUE, Professeur à l'Ecole des Mines de Paris (France), a expliqué que le stockage est le complément naturel des énergies renouvelables intermittentes, et permet de réduire le coût de l'électricité en libérant de la disponibilité au moment de la pointe de consommation. Tout l'intérêt du stockage réside dans son association avec d'autres biens et services, comme dans la Bluezone du quartier de Zongo à Cotonou, organisée autour d'une batterie LMP (Lithium Metal Polymère) permettant de stocker l'énergie solaire et de produire de l'électricité propre et gratuite. De plus, le coût du stockage baisse considérablement depuis 2010 grâce à l'économie d'apprentissage : c'est l'adoption d'une technologie qui la rend plus performante et non l'inverse. Un conseil aux régulateurs serait donc d'éviter de verrouiller les choix technologiques par des décisions de régulation précoces.

M. Salia GBANE, Directeur général de Zola Electric (Côte d'Ivoire), a illustré l'usage du stockage dans les zones isolées de Côte d'Ivoire à travers l'exemple de ZECI, une entreprise qui conçoit et commercialise des kits solaires destinés à la population rurale et périurbaine qui n'est pas connectée au réseau national. Le service fourni va de la distribution au service après-vente, mais n'inclut pas la vente d'énergie. La capacité totale installée par l'entreprise est de 4 300kWh et repose sur du stockage individuel, des batteries en lithium-ion et la promotion de l'efficacité énergétique.

Mme Catherine EDWIGE a terminé par le développement du stockage dans les zones non interconnectées françaises, où le mix est fortement carboné et les coûts de production élevés. Lors des heures creuses, l'énergie excédentaire est stockée afin de contribuer à alimenter la pointe à la place de moyens thermiques, ce qui permet de réduire les besoins d'investissement dans les moyens de pointe et d'augmenter la part de renouvelables dans le mix. Le stockage permet aussi de contribuer à garantir la sécurité du système électrique par la fourniture de réserve de puissance. Les ouvrages de stockage d'électricité font l'objet d'un contrat de gré à gré entre le porteur de projet et le gestionnaire de réseau de distribution, et peuvent bénéficier d'une compensation dont les modalités sont précisées dans la méthodologie d'examen des projets réalisée par la CRE.

Le stockage présente ainsi des atouts certains pour encourager la pénétration des énergies renouvelables, faciliter le passage de la pointe, et renforcer la stabilité du système électrique. Le rôle du régulateur pour accompagner ces projets de stockage est donc clé. Les débats ont d'ailleurs mis en évidence la nécessaire approbation du régulateur que doit obtenir l'entreprise pour installer les kits solaires dans les zones isolées. En revanche, les régulateurs doivent éviter toute « précocité régulatoire » qui conduirait à sélectionner par avance une technologie qui ne serait pas gagnante à l'usage.

A l'issue des sept sessions de travail, M. Claude Gbedonougbo GBAGUIDI, hôte de l'événement, et M. Ibrahima SARR, Président de RegulaE.Fr, ont clôturé ensemble cet atelier estival dont la participation, la qualité des intervenants et l'engagement de l'auditoire ont été de nouveau notables.

Préparation de l'assemblée générale de l'automne à Luxembourg

En prévision de la prochaine assemblée générale de RegulaE.Fr qui aura lieu à l'automne 2019 à Luxembourg à l'invitation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), les membres du réseau ont consacré un moment à sa préparation : la rencontre aura lieu entre fin novembre et début décembre, en fonction des disponibilités de l'ILR et de l'équipe de la formation BADGE de l'Ecole des Mines de Paris qui organise en marge de la réunion les soutenance des mémoires des étudiants de la promotion en cours.

Le sujet retenu pour l'atelier est la séparation comptable et juridique des activités vers l'ouverture à la concurrence. Le programme sera établi par le Comité de coordination en collaboration avec l'ILR.

Côté financement du réseau, une nouvelle demande pour un soutien aux activités de RegulaE.Fr pour la fin de l'année 2019 été adressée à la Direction générale Coopération au développement (DG DEVCO) de la Commission européenne. Une réponse est attendue au cours de l'été 2019. Le Secrétariat de RegulaE.Fr a proposé qu'à l'occasion de la réunion annuelle de RegulaE.Fr à Luxembourg, une visite des régulateurs du réseau soit organisée à Bruxelles pour rencontrer les experts des DG DEVCO et ENER de la Commission européenne, qui ont émis la volonté d'accompagner le renforcement des régulateurs francophones d'Afrique.

Enfin, concernant les prochaines échéances, les indicateurs sur la réglementation des produits de marchés (PMR) de l'OCDE seront transmis aux membres de RegulaE.Fr afin qu'ils en prennent connaissance et les retournent remplis à l'équipe de l'OCDE qui assurera la collecte et l'analyse des données. Par ailleurs, le Secrétariat a annoncé que l'appel à candidature pour la prochaine première vice-présidence de RegulaE.Fr sera lancé officiellement par courrier électronique dans les prochaines semaines. M. Claude Gbedonougbo GBADUIGI, Président de l'ARE (Bénin) et hôte de l'atelier, a informé les membres du réseau de son intention de se porter candidat.

La prochaine rencontre de RegulaE.Fr aura donc lieu en fin d'année à Luxembourg avec un soutien espéré de la Commission européenne.